

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-763426

Maladie **Dentaire** **Optique** **Autres**

Cadre réservé à l'adhérent (e) : _____

Matricule : 05676 Société : RSM

Actif Pensionné(e) Autre : _____

Nom & Prénom : EL MECHRATI Youssef 170144

Date de naissance : 17 - JANVIER 1952

Adresse : HABITUELLE

Tél. : 06 66 877720 Total des frais engagés : 236,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Zakia Mezzine Khlifi
PROFESSEUR EN OPHTALMOLOGIE
4, Avenue Bin Al Ouidano, Apt. 2
Agdal - Rabat - Tél.: 05 37 77 78 76
INPE : 101108173

Date de consultation : 23/06, 2023

Nom et prénom du malade : EL MECHRATI Youssef

Age : _____

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : conjonctivite bactérienne

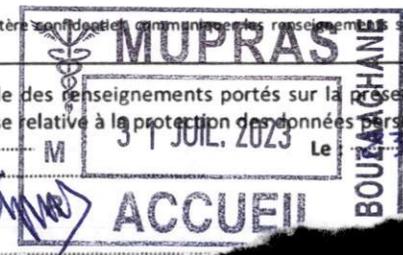
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : _____

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, commentez les renseignements sous piconfidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Rabat

Signature de l'adhérent(e) : _____



Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Docteur Zakia MOHCINE KHLIFI

Ex. Professeur à la Faculté de Médecine de Rabat

Ex. Chef de Service - Hôpital Spécialités

Maladie et Chirurgie Oculaire - Laser - Angiographie



الدكتورة زكية محسن خليفي

أستاذة سابقا بكلية الطب بالرباط

رئيسة مصلحة العيون بمستشفى الاختصاصات سابقا

أمراض وجراحة العيون - أشعة الليزر - أونجيوجرافية

Rabat, le 23 juin 2023.

Mr El mechrafi Yousef

oeil droit 26.40

① - collyre TUBAZ.

2G toutes les 30mn jusq
16 heures

puis toutes les heures

jusqu'à 20h

Pharmacie du Golf

Dr. Soumaya BENMOUSSA

Av. Mohammed VI, Route des Zaers, Km 7.5 Rabat
Tél: 05 37 77 81 97 / Fax: 05 37 75 81 99

> gauche
puis

2G

6 fois x 2j

2G

4 fois x 2j

60.00

② pommade

GILOXAN

le soir x 2j

T=86.40

GILOXAN® 0,3%
POMMADE OPHTALMIQUE
tube de 3,5 g
Laboratoires Sothema
A.M.M. N° 412/18DMP/21/NRQ
PPV: 60,00 DHS



6 118001 070855
692274 MA

4, شارع بين الويدان، الشقة رقم 2 أكداال، الرباط - الهاتف: 05 37 77 78 76

4, Avenue Bin Al Ouidane, Appt 2 - Agdal, RABAT - Tél. : 05 37 77 78 76

oeil gauche

- TO baxc

2G x 3j & 8j

procede TO bixdex
le soir & 8j



Docteur Zakia Mohcne Khilifi
PROFESSEUR EN OPHTHALMOLOGIE
4, Avenue Bin Attouf - Agdal - Rabat - Tél.: 05 37 77 78 76
INPE : 101108173